

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE  
14 SEPTEMBRE 2024

# DOCUMENT 4: PROPOSITION DE COTISATION (VERSION 2)

JUIN 2024



ASSOCIATION MONDIALE  
DES GUIDES ET DES  
ECLAIREUSES

# Contenu

<b>Glossaire.....</b>	<b>2</b>
<b>1. Introduction.....</b>	<b>4</b>
<b>2. Contexte.....</b>	<b>6</b>
<b>3. Résumé des consultations.....</b>	<b>9</b>
<b>4. Proposition de cotisation.....</b>	<b>11</b>
<b>4.1 Principes.....</b>	<b>11</b>
<b>4.2 Paramètres supplémentaires.....</b>	<b>11</b>
<b>4.3 Modèle de cotisation par tarif par membre.....</b>	<b>13</b>
<b>4.4 Modèle de cotisation par tranche de recensement... </b>	<b>15</b>
<b>4.5 Impact de la Proposition de cotisation.....</b>	<b>16</b>
<b>4.6 Mise en œuvre de la Proposition de cotisation.....</b>	<b>16</b>
<b>5. Motions proposées.....</b>	<b>17</b>
<b>6. Conclusion.....</b>	<b>18</b>
<b>Annexe.....</b>	<b>19</b>

# Glossaire de l'AMGE

- [Plan d'action et budget 2024-26](#) - approuvés par le Conseil mondial en décembre 2023, il définit un plan opérationnel sur trois ans aligné sur la Stratégie mondiale de [l'AMGE sur six ans 2024-2029](#) approuvée lors de la 38e Conférence mondiale en juillet 2023.
- [Membre associé](#) – une organisation nationale œuvrant pour devenir membre titulaire.
- [Recensement](#) – chaque année, les Organisations membres déclarent le nombre total de leurs membres à l'AMGE.
- [Boussole 2032](#) - Déclaration de vision de l'AMGE : « *Notre vision est celle d'un monde égal dans lequel toutes les filles peuvent s'épanouir. D'ici 2032, nous serons un Mouvement mené par les filles au sein duquel toutes les filles sans exception se sentent sûres d'elles en tant que leaders et se voient donner les moyens de créer un monde meilleur ensemble.* » Telle est la vision du Mouvement des Guides et des Éclaireuses.
- [Association composante \(AC\)](#) - L'AMGE ne reconnaît qu'une seule OM par pays. Lorsqu'il existe plusieurs entités reconnues du guidisme/scoutisme féminin dans un pays, elles sont appelées associations composantes (AC) et, ensemble, elles forment une fédération.
- [Assemblée générale extraordinaire \(AGE\)](#) - une réunion des membres d'une organisation qui a lieu de manière irrégulière.
- [Fédération](#) – certaines Organisations membres sont constituées d'une fédération d'AC.
- [Organisation Membre \(OM\)](#) - membre de l'AMGE, pouvant prendre différentes formes, comme exclusivement AMGE, des Organisations nationales de Scouts et Guides (ONSEG) et des Fédérations.
- [Stratégie globale de l'AMGE 2024-2029](#) - approuvée par la 38ème Conférence mondiale en 2023, elle propose un plan stratégique sur 6 ans.
- [Mission de l'AMGE](#) - « *Toutes les filles et les jeunes femmes sont valorisées et agissent pour changer le monde.* »

# Glossaire financier

- **Méthode Atlas** - le facteur de conversion Atlas réduit l'impact des fluctuations des taux de change dans les comparaisons internationales des revenus nationaux. Le facteur de conversion Atlas pour une année donnée est la moyenne du taux de change d'un pays pour cette année et les deux années précédentes, ajustée de la différence entre le taux d'inflation du pays et l'inflation internationale.
- **Revenu national brut (RNB) par habitant** - la valeur en dollars du revenu final d'un pays au cours d'une année divisée par sa population.
- **Fonds de soutien pour les cotisations** - fournit un soutien financier pour les cotisations afin d'aider les OM confrontées à des difficultés spécifiques.
- **Modèle de cotisation** - une méthodologie de calcul des cotisations dues à l'AMGE par chaque OM.
- **Réserves** - fonds mis de côté pour une utilisation future ou pour imprévus créés à partir des excédents financiers conservés.
- **Recettes ou revenus affecté(e)s** - fonds dont la source de financement requiert qu'ils soient utilisés pour acheter certains biens ou services ou pour payer certaines dépenses. Ils peuvent prendre la forme de subventions ou de dons.
- **Recettes ou revenus non affecté(e)s** - revenus qui peuvent être utilisés à n'importe quelle fin, à condition qu'ils répondent aux buts et objectifs de l'organisation décrits dans son document constitutif (c'est-à-dire les Statuts de l'AMGE). Les revenus non affectés ont tendance à financer les frais de fonctionnement ou les frais difficiles à financer.
- **Groupes de revenus de la Banque mondiale** - les économies sont actuellement divisées en quatre groupes de revenus : faible, moyen inférieur, moyen supérieur et élevé, sur la base du RNB par habitant (en dollars américains, convertis à partir de la monnaie locale à l'aide de la méthode Atlas).
- **Plan de remboursement** - lorsqu'une OM n'est pas en mesure de s'acquitter de ses obligations en matière de cotisation, il est possible d'envisager d'autres modalités et calendrier de paiement.

# 1. Introduction

Ce document fournit un aperçu des cotisations des membres et un résumé des commentaires issus de la consultation. Il propose plusieurs nouveaux paramètres ou ajustements au modèle de cotisation et présente deux méthodologies différentes : le Modèle de cotisation par tarif par Membre et le Modèle de cotisation par tranche de recensement, analysant les mérites relatifs des deux options.

Lors de la 38ème Conférence mondiale en 2023, la [Motion 12](#) a été approuvée par les Organisations membres (OM). Cette motion chargeait le Conseil mondial de donner la priorité à l'Objectif stratégique 3 de l'AMGE (« Une AMGE durable ») et de revoir le modèle actuel de cotisation des membres, en tenant compte de l'offre de l'AMGE pour l'avenir. En outre, elle a appelé à la tenue d'une Assemblée générale extraordinaire (AGE) en ligne d'ici le 31 décembre 2024 pour que les Organisations membres examinent et, le cas échéant, approuvent tout changement dans la gouvernance ou le modèle de cotisation.

[L'AGE](#) aura lieu le samedi 14 septembre 2024 pour permettre aux OM de discuter et de voter sur les nouvelles propositions de cotisations.

Une consultation importante a eu lieu au cours des deux dernières années (menée par le Groupe de travail sur les cotisations (GTC) à partir de 2022 et, par la suite, par le Groupe de pilotage du projet de révision des cotisations (GPPRC) à partir de 2024), pour revoir la méthode actuelle de calcul des cotisations de l'AMGE. Cela a impliqué des recherches sur des organisations similaires, la modélisation financière de différents scénarios et une contribution importante des OM, des membres des comités de l'AMGE et des personnes possédant une expertise pertinente (dont les anciennes trésorières de l'AMGE, par exemple).

Votre contribution a été vitale car le modèle de cotisation se doit d'être durable pour les OM, afin de garantir qu'il puisse assurer la durabilité de l'AMGE et du Mouvement dans son ensemble.

# Introduction

Cette période de consultation a démontré un soutien important envers l'utilisation de la taille relative des OM et de la richesse de chaque pays comme base pour fixer les cotisations des membres. Deux méthodes différentes de calcul des frais sont proposées : le Modèle de cotisation par tarif par membre et le Modèle de cotisation par tranche de recensement. En outre, plusieurs ajustements suggérés ont été identifiés sur lesquels les OM seront invitées à voter lors de l'AGE.

Réunir 153 OM, toutes dans des situations économiques différentes, avec notre organisation mondiale pour trouver une solution de cotisation qui fonctionne pour tout le monde n'est pas sans difficulté. Grâce à vos contributions lors de la consultation, nous avons pu trouver des idées pour améliorer le système et garantir sa durabilité. Nous pouvons désormais nous servir de l'AGE comme occasion de parvenir à une solution que nous pouvons adopter ensemble et avancer en tant que Mouvement réalisant notre Vision et notre Mission.

## 2. Contexte

Les cotisations sont une source importante de revenus non affectés pour l'AMGE, elles garantissant le bon fonctionnement de notre organisation mondiale et permettent au Mouvement de réaliser sa Vision et sa Mission. Ces cotisations ne constituent pas un paiement direct pour des services spécifiques aux Membres, mais permettent à l'AMGE de soutenir le Mouvement mondial, garantissant la visibilité du Guidisme et le Scoutisme féminin sur la scène mondiale ; d'offrir des opportunités aux OM ; et permettent aux filles et aux jeunes femmes de faire entendre leur voix.

Comme indiqué dans le [Plan d'action et Budget de l'AMGE 2024-26](#), approuvés par le Conseil mondial en décembre 2023, les revenus des cotisations aident à la réalisation de nos trois domaines prioritaires, décidés grâce à une grande consultation des OM sur l'offre de l'AMGE en 2023.



En effet, les cotisations des membres constituent depuis de nombreuses années une source constante de revenus généraux pour soutenir la mise en œuvre des stratégies de l'AMGE, telles qu'approuvées par les OM lors des Conférences mondiales (voir Graphique 1, à la page 7).

Au cours des dix-huit années précédant la pandémie mondiale de COVID-19, les revenus des cotisations des membres se situaient toujours entre 1,6 million et 1,7 million de livres sterling par an.

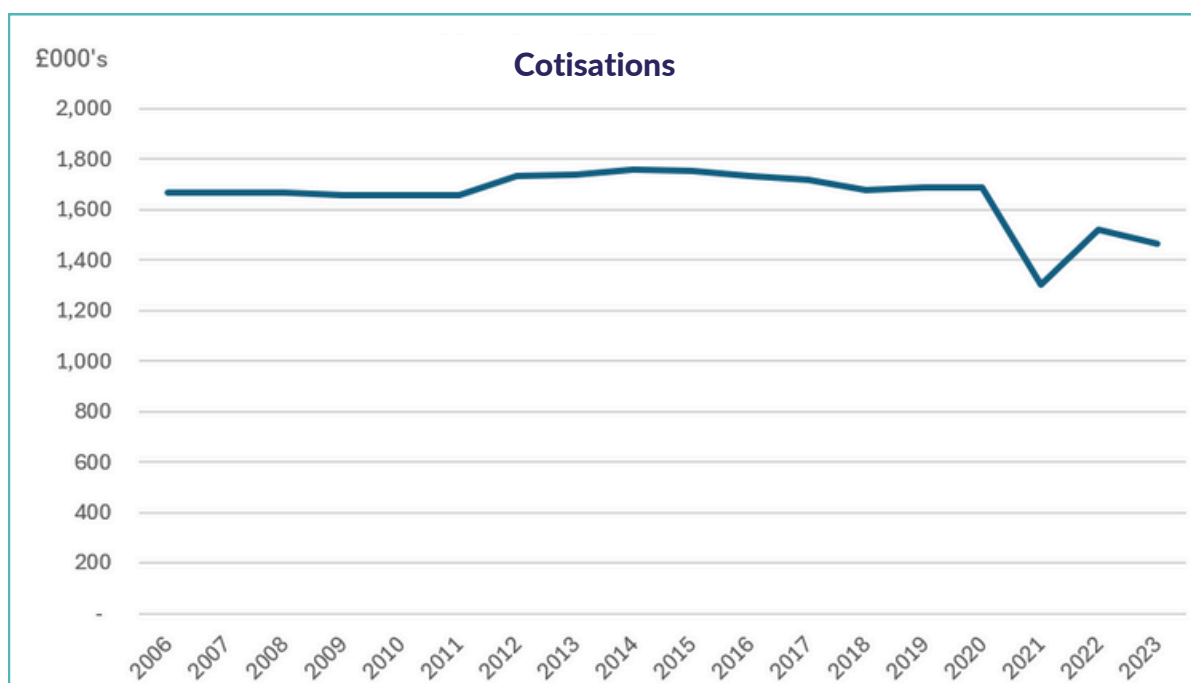
Pendant la pandémie, les revenus des cotisations sont tombés à 1,3 million de livres sterling. Cela était initialement dû au fait que le Conseil mondial avait offert son soutien aux OM en 2021 avec des réductions sur leurs cotisations en raison de l'impact de la pandémie, puis au fait que le nombre de membres avait diminué de manière assez substantielle dans de nombreuses OM en raison de la pandémie.

# Contexte

La méthode du tarif par membre (TPM) a été établie à 0,40 £ GBP en 2015 (suite à la [décision de la 35ème Conférence mondiale](#) en 2014) et elle est restée à ce niveau jusqu'en 2023.

La [38ème Conférence mondiale](#) a approuvé une augmentation du TPM (à 0,52 £ GBP) pour s'aligner sur l'inflation depuis l'introduction de ce modèle en 2015. Cela a abouti à des revenus de cotisations prévus de 1 589 084 £ GBP en 2024, jusqu'à 1 729 136 £ GBP en 2026 (une fois les mesures d'aide transitoires terminées). Cependant, un certain nombre d'OM ont exprimé leur incapacité à honorer leurs cotisations à ce niveau.

## Graphique 1 : Cotisations de 2006 à 2023[1]



Comme le montre le graphique 2, les revenus provenant des cotisations (sauf pendant les années de pandémie mondiale) ont représenté entre 30 et 40% du revenu général total de l'AMGE. Au cours des années de pandémie, ce chiffre s'est rapproché de 50%, principalement en raison de la perte des revenus provenant des Centres mondiaux.

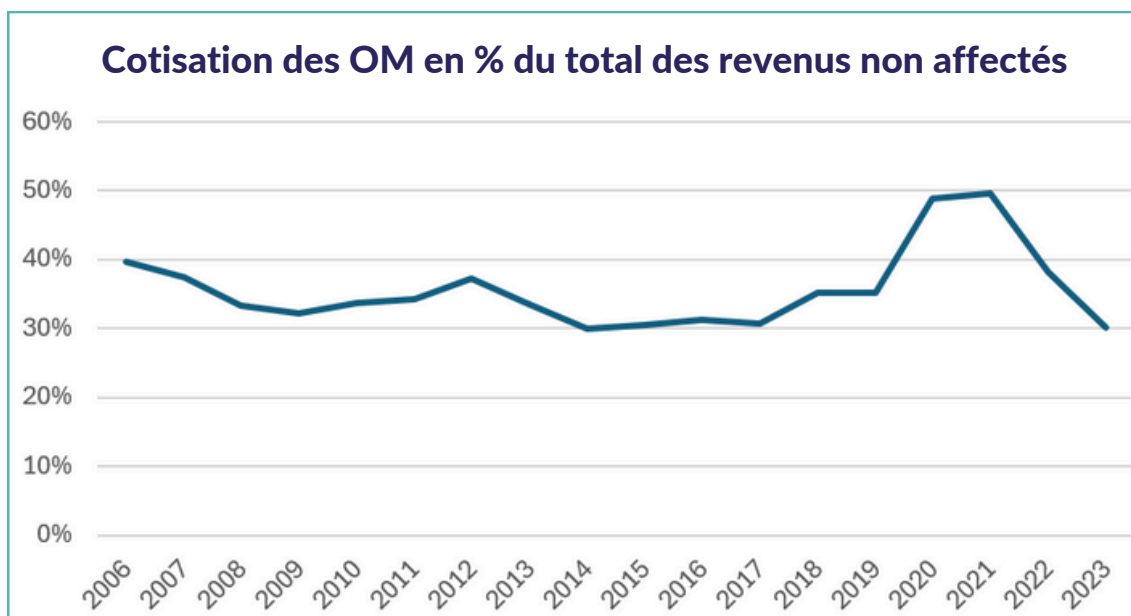
Pour la période triennale actuelle (2024-26), les cotisations représentent 19% du revenu total budgétisé et 32% des revenus non affectés budgétisés[2].

[1] Les chiffres de 2023 ne sont pas audités.

[2] Stratégie mondiale de l'AMGE 2024-2029

# Contexte

## Graphique 2 : Cotisation des Organisations membres en pourcentage du total des revenus non affectés



Les revenus provenant des cotisations financent environ 65% des domaines fondamentaux de dépenses, « Gouvernance et Engagement des OM » et « Services exécutifs et généraux ». Cela comprend le soutien régional et aux membres, les finances, les ressources humaines, la direction et la gouvernance.

Sur la base de ces données historiques et de la [Stratégie mondiale de l'AMGE 2024-29](#) (approuvée lors de la 38ème Conférence mondiale), les cotisations des membres s'avèrent être une source essentielle de revenus non affectés pour les opérations de l'AMGE en soutien au Mouvement.

# 3. Résumé des consultations

Le Conseil mondial remercie sincèrement toutes les personnes et toutes les OM qui ont fait part de leurs contributions précieuses et constructives tout au long des consultations ayant eu lieu entre 2022 et 2024.

94 OM (61% de nos Membres totaux) ont participé aux consultations par langue en mars et avril 2024 et 56 OM (37% de nos membres) ont répondu à notre enquête en ligne en avril 2024. En plus de cela, un nombre considérable de réunions individuelles et de groupes ainsi que d'échanges d'emails ont eu lieu avec de nombreuses OM dans toutes les Régions.

Au total, près de 70% de nos Membres se sont impliqués d'une manière ou d'une autre dans ce processus de consultation.

Les principaux résultats de la consultation de 2024 ont été partagés avec les OM le 24 mai et peuvent être consultés dans [la Version 1 de la Proposition de cotisation](#).

La plupart des OM estiment que le modèle de cotisation devrait rester basé sur la taille relative de l'OM et la richesse du pays dans lequel elle est basée. Après une dernière série de commentaires sur [la Version 1 de la Proposition de cotisation](#), le Conseil mondial va soumettre à l'AGE deux versions finales de méthodes de calcul des cotisations pour vote (celles-ci sont largement basées sur les « Option A » et « Option B » de la [Version 1](#))[3].

Bien que la richesse du pays ne reflète pas toujours la richesse de l'OM, il n'existe actuellement aucune méthodologie transparente et objective pour mesurer la richesse de l'OM. Par conséquent, la richesse du pays, utilisant une source établie et vérifiée (RNB par habitant, méthode Atlas[4]), continuera d'être utilisée.

En cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil mondial propose d'introduire une certaine flexibilité dans la politique de cotisations pour répondre aux cas individuels.

---

[3] L'« Option C » de la version 1 a été retirée car elle générerait les frais les plus bas ; était la plus compliquée à calculer ; et certains ont estimé qu'il était inéquitable d'appliquer des méthodologies différentes aux OM de différentes tranches de richesse.

[4] Le revenu national brut (RNB) par habitant utilisant la méthode Atlas est utilisé avec le modèle existant et étant donné que nous le connaissons déjà et qu'il n'existe pas de meilleure alternative, il est recommandé que l'AMGE continue de l'utiliser.

# Résumé des consultations

Le Conseil mondial présente à l'AGE plusieurs Motions proposées qui :

1. respectent les Principes de Proposition de cotisations, qui sont résumés dans la section suivante.
2. améliorent la politique actuelle de cotisations.
3. proposent deux options alternatives pour le calcul des cotisations (toutes deux basées sur la taille de l'OM et la richesse relative du pays).

Le Conseil mondial recommande qu'à la suite de la décision de l'AGE, il continue à soutenir les OM confrontées à des difficultés pour payer leurs cotisations via le Fonds de soutien pour les cotisations des membres, le Fonds de difficultés et via le soutien d'OM à OM (au cours de la consultation, cela a été exprimé comme des 'cotisations de solidarité' volontaires). Les efforts de renforcement des compétences se poursuivront avec les OM qui cherchent à renforcer leur résilience et leur viabilité financière en interne.

# 4. Proposition de cotisation

## 4.1 Principes

La consultation a démontré l'importance de disposer de principes de cotisation fixés collectivement et qui peuvent être utilisés par le Mouvement pour évaluer objectivement tout modèle de cotisation.

Ces principes sont que le modèle de cotisation doit :

1. Soutenir la mise en œuvre de la stratégie de l'AMGE, adoptée lors des Conférences mondiales.
2. Utiliser une méthodologie équitable[5], transparente[6] et objective[7].
3. Proposer un modèle durable[8] pour soutenir un Mouvement fort et prospère, aujourd'hui et demain.

## 4.2 Paramètres supplémentaires

Un certain nombre de paramètres ou d'ajustements supplémentaires sont proposés. Les sections surlignées identifient les changements par rapport à la [méthodologie de tarification existante adoptée lors de la 38ème Conférence mondiale](#) :

1. Des ajustements sont apportés pour « échelonner » toute éventuelle augmentation significative (33 % ou plus) des cotisations. C'est ce qu'on appelle l'allègement transitoire. La même phase s'applique aux Organisations membres qui connaissent une réduction de 33 % ou plus de leurs cotisations. De plus, toute augmentation entre les périodes triennales est plafonnée à 100 % du total, sauf si elle tombe en dessous du paiement minimum de 0,01 £ GBP ou du seuil de 170 £ / 85 £ GBP pour les Membres titulaires/associés. Les diminutions entre périodes triennales ne sont pas plafonnées.
2. Les Membres associés ont droit à une réduction de 50% sur leur cotisation pour la première période triennale de leur statut de Membre associé. Par la suite, les Membres associés ont droit à une réduction de 25 % sur leur cotisation, jusqu'à ce qu'ils deviennent Membres titulaires.

[5] Équitable, raisonnable et impartial.

[6] Clair et facile à comprendre ou à reconnaître.

[7] N'est pas influencé par des sentiments ou des opinions personnels dans l'examen et la représentation des faits.

[8] Capable d'être maintenu à un certain tarif ou niveau.

# Proposition de cotisation

3. Afin de calculer les cotisations, le nombre de membres des Organisations membres est plafonné comme suit :

- Tranche de richesse 1 – 100 000
- Tranches de richesse 2 et 3 – 250 000
- Tranches de richesse 4 et 5 – 500 000
- Tranches de richesse 6 et 7 – 1 million
- Tranche de richesse 8 – 1,5 million[9]

4. Des ajustements sont apportés pour garantir qu'aucune OM ne paie pas plus de 50 % de la cotisation totale à percevoir[10].

5. Les nouvelles OM commencent à payer leurs frais dès leur deuxième année complète en tant que membre[11].

6. L'inflation est appliquée aux cotisations à chaque période triennale[12].

7. Toutes les cotisations correspondent à un tarif par membre compris entre 1,00 £ GBP et 0,01 £ GBP.

8. Dans des circonstances exceptionnelles (par exemple en cas de conflit, de catastrophe naturelle ou d'hyperinflation), le Conseil mondial peut accorder une réduction des cotisations d'une Organisation membre [13].

9. Les cotisations minimums actuelles pour tout Membre titulaire s'élèvent à 170 £ GBP par an et à 85 £ GBP pour les Membres associés [14]

---

[9] Actuellement, ce plafond s'applique uniquement aux OM des tranches de richesse B à D de l'AMGE. Le nombre de membres est plafonné à 500 000. Cela ne s'applique actuellement qu'aux Bharat Scouts et Guides of India.

[10] Cela ne s'applique actuellement à aucune OM.

[11] Cela donne le temps à toute nouvelle OM de se stabiliser financièrement.

[12] Sur la base de la moyenne du taux d'inflation au Royaume-Uni pour les trois années précédentes. Il est proposé d'utiliser le taux de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Royaume-Uni, car celui-ci est toujours inférieur aux indices mondiaux et c'est là que sont supportés la majorité des coûts de l'AMGE.

[13] Les réductions seront partagées dans les rapports financiers existants afin de garantir la transparence de ces décisions.

[14] Cet ajustement est déjà en place, et il est proposé qu'il soit maintenu, mais qu'il soit soumis à une hausse indexée sur l'inflation, conformément à la Motion proposée qui concerne l'inflation.

# Proposition de cotisation

## 4.3 Modèle par tarif par membre (TPM)

Tarif par membre x Réduction par Tranche de richesse x Nombre de membres

1. Il existe un TPM standard (en 2024, il s'élève à 0,52 £ GBP).
2. Chaque OM est catégorisée sous l'une des huit tranches de richesse, sur la base du revenu national brut (RNB) par habitant, méthode Atlas. Auparavant, dix tranches de richesse étaient utilisées, allant des lettres A à J<sup>[15]</sup>, et celles-ci avaient été établies par l'AMGE et approuvées lors de la Conférence mondiale. Les huit nouvelles tranches de richesse sont basées sur les quatre groupes de revenus de la Banque mondiale et sont donc définies en externe par l'AMGE et mises à jour régulièrement.

[14] Cet ajustement est déjà en place, et il est proposé qu'il soit maintenu, mais qu'il soit soumis à une hausse indexée sur l'inflation, conformément à la Motion proposée qui concerne l'inflation.

[15]

Tranche de richesse de l'AMGE	Seuil supérieur de la tranche de richesse RNB-PP (\$ US)	Réduction/Supplément (%)
A	683	100
B	1 085	92,5
C	2 470	85
D	4 225	75
E	10 358	60
F	13 205	45
G	15 714	30
H	48 120	15
I	76 030	0
J	100 000	-dix

# Proposition de cotisation

3. En fonction de la tranche de richesse, les Organisations membres bénéficient de différents niveaux de réduction sur leur TPM, comme décrit dans le tableau 1 ci-dessous.

**Tableau 1 : Nouvelles Tranches de richesse de l'AMGE proposées**

Tranche de richesse de l'AMGE	Pourcentage de remise offert sur le tarif par membre	RNB (Revenu national brut) - par habitant (USD)	Calculé sur la base des tranches de richesse de la Banque mondiale
1	100% (paiement minimum de £170 GBP ou £0.01 GBP par membre uniquement)	\$568	Revenu faible de la Banque mondiale - inférieur 50%
2	90%	\$569-\$1,135	Revenu faible de la Banque mondiale - supérieur 50%
3	80%	\$1,136-\$4,465	Revenu intermédiaire inférieur de la Banque mondiale
4	70%	\$4,466-\$6,923	Revenu intermédiaire supérieur de la Banque mondiale - inférieur à 50%
5	60%	\$6,924-\$13,845	Revenu moyen supérieur de la Banque mondiale - supérieur à 50%
6	50%	\$13,846-\$27,690	2 x Revenu élevé de la Banque mondiale
7	25%	\$27,691-\$55,382	2 to 4 x Revenu élevé de la Banque mondiale
8	0%	>\$55,383	> 4 x Revenu élevé de la Banque mondiale

# Proposition de cotisation

## 4.4 Modèle de cotisation par Tranche de recensement

Chaque OM se voit attribuer une cotisation basée sur la tranche de recensement (attribuée à partir des chiffres spécifiques de son recensement) et la tranche de richesse du pays.

Les tranches de recensement sont ajustées chaque triennat en fonction des données de l'année la plus récente.

Le nombre de tranches de recensement est passé de huit à dix, en réponse aux commentaires recueillis lors des consultations. Les tranches de richesse ont également été augmentées de cinq à huit, pour s'aligner sur le Modèle de cotisation par tarif par membre.

Les tranches de recensement et de richesse sont ajustées chaque triennat, sur la base des données les plus récentes communiquées respectivement par les Organisations membres et la Banque mondiale.

Les tranches de recensement et de richesse pour le Modèle de cotisation proposé sont présentées dans le tableau 2.

**Tableau 2 : Cotisation par Tranche de recensement et de richesse**

	Recensement	Tranche de richesse 1	Tranche de richesse 2	Tranche de richesse 3	Tranche de richesse 4	Tranche de richesse 5	Tranche de richesse 6	Tranche de richesse 7	Tranche de richesse 8
1	<1000	£200	£300	£400	£500	£600	£750	£850	£1,000
2	1,001-5,000	£300	£450	£600	£1,000	£1,500	£2,000	£2,500	£5,000
3	5,001-10,000	£400	£600	£800	£1,500	£2,500	£5,000	£7,500	£10,000
4	10,001-20,000	£500	£750	£1,000	£2,000	£5,000	£7,500	£10,000	£15,000
5	20,001-30,000	£600	£900	£1,500	£3,000	£7,500	£10,000	£15,000	£20,000
6	30,001-50,000	£700	£1,050	£2,000	£5,000	£10,000	£15,000	£20,000	£30,000
7	50,001-100,000	£800	£1,200	£3,500	£7,500	£12,500	£20,000	£25,000	£50,000
8	100,001-250,000	£1,000	£2,500	£5,000	£10,000	£15,000	£25,000	£50,000	£75,000
9	250,001-500,000	£2,500	£5,000	£10,000	£15,000	£25,000	£50,000	£125,000	£150,000
10	500,001-1,000,000	£5,000	£10,000	£15,000	£25,000	£50,000	£100,000	£250,000	£450,000
+	PER EACH EXTRA 100,000	£1,000	£2,500	£5,000	£10,000	£15,000	£25,000	£50,000	£75,000

# Proposition de cotisation

Dans les fédérations, il serait toujours possible que les cotisations soient subdivisées entre les Associations composantes, en fonction de la taille relative du recensement[16].

## 4.5 Impact de la Proposition de cotisation

Les Modèles de cotisation par tarif par membre et par tranche de recensement adhèrent tous deux aux principes établis lors de la consultation. Les deux Modèles de cotisations sont capables de générer un niveau de revenu similaire (environ 1,6 million de livres sterling). L'annexe 1 comprend un tableau de données récapitulatif avec chacun des Modèles de cotisation proposés par rapport au Modèle existant. Pour des informations plus détaillées, vous pouvez trouver les tableaux avec les données complètes [ici](#).

Bien que les paramètres ou ajustements supplémentaires réduisent les revenus globaux provenant des cotisations des membres, il est devenu clair (grâce aux commentaires de la consultation) que cela s'avère plus réalisable pour les Organisations membres et permettra donc de garantir un Mouvement plus durable.

## 4.6 Mise en œuvre de la Proposition de cotisation des membres

Les modifications adoptées lors de l'AGE entreront en vigueur le 1er janvier 2025.

Un allègement transitoire sera appliqué pour aider à leur mise en œuvre. Cela s'appliquera de la manière actuelle (sauf si la Motion proposée en rapport est adoptée), pour les Organisations membres qui connaissent une augmentation ou une réduction de leurs cotisations de plus de 33% [17].

---

[16] Une réunion avec les Fédérations est prévue en juillet 2024, pour approfondir ce sujet.

[17] Ceci sera mesuré en comparant le résultat final du Modèle existant (c'est-à-dire les frais de 2026) au nouveau Modèle de cotisation.

# 5. Motions proposées

Le Conseil mondial propose dix [propositions de motion](#) (propositions de motion 1.1 à 1.9 et proposition de motion 2).

- Les propositions de motion 1.1 à 1.9 concernent des paramètres ou des ajustements individuels qui, s'ils sont approuvés, seront appliqués au futur modèle de calcul des cotisations.
- La proposition de motion 2 concerne la méthode de calcul qui sera appliquée au futur modèle de calcul des cotisations.

Nombre	Proposition de motion
Proposition de motion 1.1	Première année d'adhésion gratuite pour les nouvelles Organisations membres
Proposition de motion 1.2	Cotisations des Membres associés
Proposition de motion 1.3	Réduction du plafond de la cotisation (de 55 % à 50 %) pour une Organisation membre individuelle
Proposition de motion 1.4	Application d'un tarif minimum et maximum par membre
Proposition de motion 1.5	Application d'une majoration pour tenir compte de l'inflation
Proposition de motion 1.6	Flexibilité pour ajuster les frais sur une base individuelle
Proposition de motion 1.7	Dispositions d'aide transitoire
Proposition de motion 1.8	Tranches de richesse de l'AMGE
Proposition de motion 1.9	Plafonnement du nombre de membres pris en compte dans le calcul de la cotisation des Organisations membres
Proposition de motion 2	Méthode de calcul pour le futur modèle de cotisation

En plus de ces Motions proposées, l'AMGE mettra en place des améliorations au niveau opérationnel dans les processus de cotisation des membres, identifiées lors de la consultation. Par exemple, envisager de faire de la Journée mondiale de la Pensée la nouvelle date limite de paiement des cotisations et d'offrir aux Organisations membres la possibilité de payer à l'avance la totalité de leurs cotisations triennales afin de minimiser les frais bancaires et les fluctuations de change futures.

Le Conseil mondial mettra à jour sa Politique d'adhésion, y compris le Modèle de cotisation, en intégrant les modifications apportées à toute(s) Motion(s) approuvée(s). Le Conseil mondial terminera ce travail d'ici décembre 2024, et ce document sera partagé auprès des Organisations membres et mis à disposition sur Campfire.

# 6. Conclusion

Il existe clairement des défis inhérents à l'identification d'une méthodologie de cotisation durable que l'AMGE et ses 153 Organisations membres trouvent toutes acceptable. Cependant, en collaborant au travers de consultations, il a été possible d'identifier plusieurs améliorations potentielles pour les Organisations membres, l'AMGE et le Mouvement dans son ensemble.

Le Conseil mondial propose deux méthodologies de calcul des cotisations à examiner lors de l'AGE : le Modèle de cotisation par tarif par membre et le Modèle de cotisation par tranche de recensement.

Le Conseil mondial propose des paramètres ou des ajustements supplémentaires à la Politique de cotisation qui peuvent s'appliquer aux deux méthodes de calcul des cotisations.

Le Conseil mondial a hâte de poursuivre son travail d'échange avec les Organisations membres pour travailler à la construction d'un consensus à l'approche de l'AGE.

	Organisation membre	Titulaire ou associé	Modèle de cotisation existant (2025 - utilise le recensement de 2023 et les ajustements existants)	Modèle de cotisation par tarif par membre (recensement de 2024 et ajustements proposés)	Différence par rapport au modèle de cotisation existant	Modèle de cotisation par tranche de recensement (recensement de 2024 et ajustements proposés)	Différence par rapport au modèle de cotisation existant
1	Albanie	Associé	£85	£85	£0	£254	£169
2	Algérie	Titulaire	£2,212	£2,691	£479	£1,500	-£712
3	Antigua-et-Barbuda	Titulaire	£170	£170	£0	£304	£134
4	Argentine	Titulaire	£882	£973	£91	£1,500	£618
5	Arménie	Titulaire	£170	£175	£5	£1,000	£830
6	Aruba	Titulaire	£170	£170	£0	£192	£22
7	Australie	Titulaire	£9,592	£9,195	-£397	£15,000	£5,408
8	L'Autriche	Titulaire	£4,639	£7,148	£2,509	£13,746	£9,107
9	Azerbaïdjan	Titulaire	£178	£170	-£8	£238	£60
10	Bahamas	Titulaire	£314	£518	£204	£1,329	£1,015
11	Bahreïn	Titulaire	£1,314	£2,315	£1,001	£5,937	£4,623
12	Bengladesh	Titulaire	£2,179	£7,419	£5,240	£3,500	£1,321
13	Barbade	Titulaire	£475	£322	-£153	£1,238	£763
14	Biélorussie	Titulaire	£170	£170	£0	£187	£17
15	Belgique	Titulaire	£31,842	£27,651	-£4,191	£25,000	-£6,842
16	Bélize	Titulaire	£170	£170	£0	£227	£57
17	Bénin	Titulaire	£206	£370	£164	£600	£394
18	Bolivie	Titulaire	£170	£170	£0	£170	£0
19	Bostwana	Titulaire	£2,144	£2,144	£0	£5,000	£2,856
20	Brésil	Titulaire	£662	£440	-£222	£1,500	£838
21	Brunei Darussalam	Titulaire	£360	£306	-£54	£785	£425
22	Burkina Faso	Titulaire	£170	£198	£28	£450	£280
23	Burundi	Titulaire	£170	£170	£0	£500	£330
24	Cambodge	Titulaire	£294	£233	-£61	£600	£306
25	Cameroun	Titulaire	£531	£708	£177	£800	£269
26	Canada	Titulaire	£30,954	£29,734	-£1,220	£25,000	-£5,954
27	République centrafricaine	Titulaire	£170	£170	£0	£400	£230
28	Tchad	Titulaire	£267	£832	£565	£750	£483
29	Chili	Titulaire	£7,037	£8,085	£1,048	£15,000	£7,963
30	Colombie	Titulaire	£170	£170	£0	£170	£0
31	Congo-Brazzaville	Titulaire	£320	£495	£175	£600	£280
32	Congo, République démocratique	Titulaire	£170	£8,847	£8,677	£2,500	£2,330
33	les Îles Cook	Titulaire	£265	£170	-£95	£651	£386

	Organisation membre	Titulaire ou associé	Modèle de cotisation existant (2025 - utilise le recensement de 2023 et les ajustements existants)	Modèle de cotisation par tarif par membre (recensement de 2024 et ajustements proposés)	Différence par rapport au modèle de cotisation existant	Modèle de cotisation par tranche de recensement (recensement de 2024 et ajustements proposés)	Différence par rapport au modèle de cotisation existant
34	Costa Rica	Titulaire	£2,624	£2,540	-£84	£5,000	£2,376
35	Côte d'Ivoire	Titulaire	£620	£1,705	£1,085	£1,000	£380
36	Croatie	Titulaire	£682	£428	-£254	£1,646	£964
37	Curacao	Titulaire	£170	£170	£0	£190	£20
38	Chypre	Titulaire	£390	£400	£10	£1,025	£635
39	République tchèque	Titulaire	£13,379	£8,978	-£4,401	£15,000	£1,621
40	Danemark	Titulaire	£8,592	£8,812	£220	£15,000	£6,408
41	Dominique	Titulaire	£170	£170	£0	£340	£170
42	République dominicaine	Titulaire	£170	£170	£0	£293	£123
43	Equateur	Titulaire	£170	£170	£0	£170	£0
44	Egypte	Titulaire	£2,211	£2,004	-£207	£1,000	-£1,211
45	Le Salvador	Titulaire	£170	£170	£0	£170	£0
46	Estonie	Titulaire	£291	£189	-£102	£728	£437
47	Eswatini	Titulaire	£449	£170	-£279	£200	-£249
48	Fidji	Titulaire	£205	£957	£752	£1,500	£1,295
49	Finlande	Titulaire	£15,588	£11,211	-£4,377	£15,000	-£588
50	France	Titulaire	£36,472	£39,833	£3,361	£50,000	£13,528
51	Gambie	Titulaire	£553	£1,184	£631	£900	£347
52	Géorgie	Titulaire	£170	£170	£0	£215	£45
53	Allemagne	Titulaire	£15,597	£14,997	-£600	£20,000	£4,403
54	Ghana	Titulaire	£5,794	£26,000	£20,206	£5,000	-£794
55	Grèce	Titulaire	£2,079	£1,246	-£833	£2,000	-£79
56	Grenade	Titulaire	£244	£284	£40	£1,367	£1,123
57	Guatemala	Titulaire	£170	£170	£0	£170	£0
58	Guinée	Titulaire	£191	£508	£317	£600	£409
59	Guyane	Titulaire	£611	£459	-£152	£1,766	£1,155
60	Haïti	Titulaire	£170	£170	£0	£400	£230
61	Honduras	Titulaire	£170	£170	£0	£170	£0
62	Hong Kong	Titulaire	£14,233	£10,850	-£3,383	£15,000	£767
63	Hongrie	Titulaire	£185	£170	-£15	£477	£292
64	Islande	Titulaire	£636	£640	£4	£1,231	£595
65	Inde	Titulaire	£39,000	£49,075	£10,075	£23,594	-£15,406
66	Irlande	Titulaire	£4,489	£5,498	£1,009	£10,573	£6,084
67	Israël	Titulaire	£22,462	£23,331	£869	£25,000	£2,538
68	Italie	Titulaire	£39,907	£37,184	-£2,723	£25,000	-£14,907
69	Jamaïque	Titulaire	£412	£324	-£88	£1,000	£588
70	Japon	Titulaire	£10,296	£8,642	-£1,654	£15,000	£4,704

	Organisation membre	Titulaire ou associé	Modèle de cotisation existant (2025 - utilise le recensement de 2023 et les ajustements existants)	Modèle de cotisation par tarif par membre (recensement de 2024 et ajustements proposés)	Différence par rapport au modèle de cotisation existant	Modèle de cotisation par tranche de recensement (recensement de 2024 et ajustements proposés)	Différence par rapport au modèle de cotisation existant
71	Jordan	Titulaire	£1,819	£1,609	-£210	£1,000	-£819
72	Kenya	Titulaire	£17,363	£9,609	-£7,754	£3,500	-£13,863
73	Kiribati	Associé	£85	£85	£0	£223	£138
74	Corée	Titulaire	£2,094	£2,319	£225	£5,946	£3,852
75	Koweït	Titulaire	£3,232	£3,671	£439	£7,500	£4,268
76	Lettonie	Titulaire	£192	£170	-£22	£434	£242
77	Liban	Titulaire	£1,822	£1,429	-£393	£1,500	-£322
78	Lesotho	Titulaire	£573	£1,274	£701	£1,000	£427
79	Libéria	Titulaire	£170	£415	£245	£600	£430
80	Libye	Titulaire	£590	£1,548	£958	£2,500	£1,910
81	Liechtenstein	Titulaire	£176	£170	-£6	£316	£140
82	Luxembourg	Titulaire	£1,112	£1,974	£862	£3,797	£2,685
83	Madagascar	Titulaire	£170	£866	£696	£866	£696
84	Malawi	Titulaire	£170	£13,000	£12,830	£7,803	£7,633
85	Malaisie	Titulaire	£61,112	£62,401	£1,289	£25,000	-£36,112
86	Maldives	Titulaire	£2,111	£3,018	£907	£5,000	£2,889
87	Malte	Titulaire	£410	£452	£42	£1,158	£748
88	Mauritanie	Associé	£85	£117	£32	£450	£365
89	Maurice	Titulaire	£254	£210	-£44	£1,012	£758
90	Mexique	Titulaire	£273	£330	£57	£1,500	£1,227
91	Monaco	Titulaire	£170	£170	£0	£170	£0
92	Mongolie	Titulaire	£170	£170	£0	£400	£230
93	Monténégro	Titulaire	£189	£184	-£5	£600	£411
94	Mozambique	Titulaire	£85	£170	£85	£170	£85
95	Myanmar	Associé	£1,871	£3,743	£1,872	£1,500	-£371
96	Namibie	Titulaire	£170	£170	£0	£170	£0
97	Népal	Titulaire	£2,081	£5,494	£3,413	£3,500	£1,419
98	Pays-Bas	Titulaire	£27,592	£31,850	£4,258	£50,000	£22,408
99	Nouvelle-Zélande	Titulaire	£3,764	£3,764	£0	£7,500	£3,736
100	Nicaragua	Associé	£85	£85	£0	£162	£77
101	Niger	Associé	£85	£85	£0	£170	£85
102	Nigeria	Titulaire	£12,813	£26,000	£13,187	£5,000	-£7,813
103	Norvège	Titulaire	£5,968	£5,342	-£626	£10,274	£4,306
104	Oman	Titulaire	£7,608	£5,229	-£2,379	£10,000	£2,392
105	Pakistan	Titulaire	£10,215	£14,773	£4,558	£5,000	-£5,215
106	Palestine	Titulaire	£788	£2,492	£1,704	£5,000	£4,212
107	Panama	Titulaire	£403	£352	-£51	£1,355	£952

	Organisation membre	Titulaire ou associé	Modèle de cotisation existant (2025 - utilise le recensement de 2023 et les ajustements existants)	Modèle de cotisation par tarif par membre (recensement de 2024 et ajustements proposés)	Différence par rapport au modèle de cotisation existant	Modèle de cotisation par tranche de recensement (recensement de 2024 et ajustements proposés)	Différence par rapport au modèle de cotisation existant
108	Papouasie Nouvelle Guinée	Titulaire	£170	£204	£34	£1,963	£1,793
109	Paraguay	Titulaire	£170	£170	£0	£170	£0
110	Pérou	Titulaire	£170	£170	£0	£1,000	£830
111	Philippines	Titulaire	£28,968	£26,866	-£2,102	£12,916	-£16,052
112	Pologne	Titulaire	£21,468	£16,869	-£4,599	£20,000	-£1,468
113	le Portugal	Titulaire	£1,182	£832	-£350	£2,000	£818
114	Qatar	Titulaire	£1,110	£1,622	£512	£3,120	£2,010
115	Roumanie	Titulaire	£203	£170	-£33	£559	£356
116	Russie	Titulaire	£282	£316	£34	£1,500	£1,218
117	Rwanda	Titulaire	£674	£1,059	£385	£900	£226
118	Saint Marin	Titulaire	£170	£170	£0	£170	£0
119	Sénégal	Titulaire	£367	£940	£573	£800	£433
120	Sierra Leone	Titulaire	£170	£170	£0	£300	£130
121	Singapour	Titulaire	£4,086	£4,701	£615	£9,040	£4,954
122	République slovaque	Titulaire	£1,735	£990	-£745	£2,000	£265
123	Slovénie	Titulaire	£2,019	£2,221	£202	£5,695	£3,676
124	Les îles Salomon	Associé	£85	£92	£7	£450	£365
125	Afrique du Sud	Titulaire	£1,685	£3,907	£2,222	£3,000	£1,315
126	Soudan du sud	Titulaire	£1,044	£1,883	£839	£1,050	£6
127	Espagne	Titulaire	£4,605	£4,739	£134	£10,000	£5,395
128	Sri Lanka	Titulaire	£7,943	£8,614	£671	£3,500	-£4,443
129	Saint-Kitts-et-Nevis	Associé	£85	£85	£0	£99	£14
130	Sainte Lucie	Titulaire	£170	£170	£0	£170	£0
131	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Titulaire	£481	£324	-£157	£1,500	£1,019
132	Soudan	Titulaire	£642	£997	£355	£750	£108
133	Suriname	Titulaire	£170	£170	£0	£212	£42
134	Suède	Titulaire	£15,876	£19,589	£3,713	£30,000	£14,124
135	Suisse	Titulaire	£11,947	£12,576	£629	£20,000	£8,053
136	Syrie	Titulaire	£170	£170	£0	£200	£30
137	Taiwan	Titulaire	£5,757	£4,843	-£914	£10,000	£4,243
138	Tanzanie	Titulaire	£4,687	£14,935	£10,248	£5,000	£313
139	Thaïlande	Titulaire	£5,590	£9,854	£4,264	£10,000	£4,410

	Organisation membre	Titulaire ou associé	Modèle de cotisation existant (2025 - utilise le recensement de 2023 et les ajustements existants)	Modèle de cotisation par tarif par membre (recensement de 2024 et ajustements proposés)	Différence par rapport au modèle de cotisation existant	Modèle de cotisation par tranche de recensement (recensement de 2024 et ajustements proposés)	Différence par rapport au modèle de cotisation existant
140	Aller	Titulaire	£170	£170	£0	£450	£280
141	Tonga	Associé	£233	£262	£29	£750	£517
142	Trinité-et-Tobago	Titulaire	£558	£629	£71	£2,000	£1,442
143	Tunisie	Titulaire	£1,276	£1,292	£16	£1,000	-£276
144	Turquie	Titulaire	£5,848	£1,248	-£4,600	£2,500	-£3,348
145	Ouganda	Titulaire	£13,321	£13,000	-£321	£5,216	-£8,105
146	Ukraine	Titulaire	£170	£170	£0	£241	£71
147	Emirats Arabes Unis	Titulaire	£728	£915	£187	£2,347	£1,619
148	Royaume-Uni	Titulaire	£157,536	£147,417	-£10,119	£125,000	-£32,536
149	Les Etats-Unis d'Amérique	Titulaire	£841,961	£780,000	-£61,961	£825,000	-£16,961
150	Venezuela	Titulaire	£170	£170	£0	£301	£131
151	Yémen	Titulaire	£865	£170	-£695	£450	-£415
152	Zambie	Titulaire	£4,847	£21,308	£16,461	£5,000	£153
153	Zimbabwe	Titulaire	£2,018	£4,290	£2,272	£2,000	-£18
<b>TOTAL</b>			<b>£1,659,796</b>	<b>£1,687,932</b>	<b>£28,136</b>	<b>£1,686,748</b>	<b>£26,952</b>

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

## 14 SEPTEMBRE 2024



ASSOCIATION MONDIALE  
DES GUIDES ET DES  
ECLAIREUSES